



Mise à pied, Arrêt de travail, puis Licenciement

Par **Thassa Inou**, le **20/02/2023** à **21:28**

Bonjour,

Je vous remercie par avance infiniment pour votre réponse.

Je suis actuellement en mise à pied à titre conservatoire depuis le 30 janvier 2023, et en arrêt de travail depuis le 31 janvier 2023. Je vais être licencié pour faute grave sur le mois de février 2023.

Mes questions :

- Quel salaire vais-je percevoir fin février ? Enfin qui va me payer ? La sécurité sociale à hauteur de 50%, et dans le cadre de la mise à pied, l'employeur paie t-il le complément ? Ou alors la prévoyance ? Y a t-il un délai de carence ?
- Si je suis encore en arrêt de travail pour plusieurs semaines après la rupture de mon contrat de travail, qui me paiera ? La sécurité sociale et la prévoyance ? Y a t-il un délai de carence de la part de la prévoyance ?
- Dois-je m'inscrire au chômage si je suis en arrêt ? Mes droits de chômage sont-ils repoussés si je suis en arrêt de travail ? Pôle emploi verse t-il le complément ?

Un immense MERCI pour votre aide car je suis complètement perdue (j'ai appelé tous les organismes et personne n'a la réponse).

Merci beaucoup